

SD/LV/SB - 2025/414/AT

DOCUMENTS/ARRETES/2025/ARRETES/TEMPORAIRES/MANIFESTATIONS/TOURDELA LOIRE FEMININ 13 JUIN/
446RPEVENTS(OCCUPATIONDP-CIRCULATION).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la circulation urbaine en date du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté de circulation urbaine précité et réglementant le stationnement et la circulation sur l'agglomération,
- CONSIDERANT la déclaration de manifestation sportive déposée sur la plateforme gouvernementale en date du 26 novembre 2024 par l'association RP EVENTS, représentée par Madame Eloïse LAYNE, domiciliée à Saint-Etienne (42000) 51 avenue de Rochetaillée, dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition de la randonnée cycliste dénommée « Tour de la Loire Féminin », le 14 juin 2025,
- CONSIDERANT que la commune de Montbrison sera traversée par cet évènement,
- CONSIDERANT l'avis favorable en date du 10 janvier 2025 rendu par la ville de Montbrison dans le cadre de cette organisation,
- CONSIDERANT que dans le cadre de cette manifestation, il appartient au Maire de prendre toutes les mesures de sécurité, en réglementant le stationnement et l'occupation du domaine public, la circulation et l'organisation générale sur le territoire de l'agglomération de cette manifestation,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : ITINERAIRE ET HORAIRES

1-1 - Le parcours de la course sur l'agglomération de Montbrison sera le suivant:

ARRIVÉE par la DEPARTEMENTALE 101 en provenance de Prétieux-RD 101 - (prise en charge du peloton par la Police Municipale au niveau du rond-point route de Prétieux) - avenue des Granges-RD 204 - avenue des Granges-RD 204 - rond-point avenue des Granges-RD204-avenue de St Etienne RD 8 - avenue de St Etienne RD8 - avenue de la Libération - rond-point dit « du Portail » - boulevard Gambetta - rond-point du Pont St Jean - boulevard Carnot - rond-point dit « de Lidl » - boulevard Duguet - boulevard de la Madeleine - rond-point de la Madeleine - boulevard Louis Dupin - carrefour dit « de la Maison de Retraite » - boulevard de la Préfecture - avenue d'Allard/D101 (fin de la prise en charge du peloton par la Police Municipale) - route Nouvelle - SORTIE par la DEPARTEMENTALE 101 en direction de Essertines en Châtelneuf.

1-2 - Le passage des cyclistes aura lieu approximativement entre 10 heures et 11 heures.

ARTICLE 2 : CIRCULATION

2-1- la circulation sera interrompue à chaque intersection pour permettre la traversée du peloton.

2-2 - La circulation, sauf prescription de l'article 3-1, sera maintenue sur l'ensemble du parcours.



ARTICLE 3 : DUREE DES DISPOSITIONS

L'ensemble des dispositions seront effectives le SAMEDI 14 JUIN 2025. Elles seront effectives à partir de 10 heures jusqu'au passage des coureurs et la levée des dispositifs de sécurité.

ARTICLE 4 : SIGNALETIQUE et SECURITE

- La signalisation appropriée sera déposée sur place par les services techniques municipaux.
- Les organisateurs seront responsables de la sécurité sur site.
- La circulation du peloton sera encadrée par la Police Municipale et les organisateurs sur l'ensemble de l'itinéraire en agglomération.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Les véhicules de tous les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront verbalisés et mis en fourrière.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

ARTICLE 7 : PUBLICATION

- Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la commune à compter du 12/06/25.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice générale des services, Messieurs Commandant de Gendarmerie et le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Gendarmerie Nationale – Compagnie de Montbrison,
- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Monsieur le chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Ambulances Alliance,
- Association « RP EVENTS / eloise@rp-events.fr,
- Région / Direction des Transports,
- LFa/ mobilités,
- LFa / OM-TRI,
- Pôle CTM / Espace public + unité logistique,
- Direction Education – Jeunesse et Sports,
- Transports KEOLIS, 2TMC, PHILIBERT, Voyages SESSIECQ, REGION
- Le Comité des Fêtes,
- association Montbrison Mes Boutik,
- Direction Population / recueil des actes administratifs,
- La Presse.



Le 10 juin 2025
Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué